



Dans ce numéro

Eau potable et assainissement

• Une vaste "Initiative de l'Union européenne pour l'eau" et un financement sans précédent spécifique aux pays ACP.

Eau potable et assainissement à Madagascar

• Un séminaire de l'IRCOD à Strasbourg : quelles orientations pour la coopération Nord-Sud dans le domaine de l'eau ?
• La coopération décentralisée alsacienne à Madagascar.

Bassin fleuve Sénégal

• ISF et un programme multifacteurs complexe à Kanel.

Eau et environnement en Méditerranée

• L'alimentation en eau, facteur de lutte contre la pauvreté

éditorial

2005, une année décisive

De tous côtés, nous assistons au redéploiement des moyens mis au service de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les objectifs du Millénaire se précisent ; leur respect exige de chacun un changement de rythme et d'échelle. Ce changement se traduit par la mise en place de nouveaux outils financiers et opérationnels.

La *Facilité européenne pour l'eau* devient ainsi le principal soutien aux politiques de l'eau des pays en développement avec lesquels nous travaillons. Sous l'égide de la Banque africaine de développement, la *Facilité Africaine pour l'Eau* devrait quant à elle permettre d'équiper les zones rurales encore négligées. Comme d'autres, ces initiatives associent à leur mise en œuvre tous les acteurs de l'eau, du Nord et du Sud.

Les aides bilatérales sont également en cours de modification pro-

fonde. A l'instar de ce qui se passe en France, où l'eau tient une place non négligeable dans la nouvelle répartition des compétences et des moyens entre le ministère des Affaires étrangères et l'Agence française de développement, les changements en cours doivent être l'occasion d'une véritable collaboration entre pouvoirs publics et acteurs privés au service d'une politique internationale de l'eau durable et efficace. Cela nécessite d'associer toutes les compétences disponibles, de respecter les réalités locales et de procéder à une véritable décentralisation des aides.

Des initiatives prennent corps afin de responsabiliser et former les acteurs locaux. Mais les principaux flux restent attachés aux contraintes de gouvernements encore peu sensibles aux problèmes d'accès aux services de base des administrés socialement et géographiquement isolés.

C'est la diversité des initiatives et des acteurs qui feront le succès des nouvelles politiques. Sans accompagnement de la société dite « civile », nous risquons de voir rééditer les échecs constatés après la Décennie de l'eau.

Nous souhaitons tous que les dispositions légales françaises et internationales favorisent l'implication de chacun au plus près des plus pauvres d'entre nous. En France, l'adoption par l'Assemblée nationale des principes proposés par le sénateur Oudin, avec le soutien du gouvernement, serait un grand pas vers cette solidarité de proximité dont le développement a besoin.

Rendez-vous à Mexico en 2006 lors du prochain Sommet mondial de l'eau, pour prouver que l'on peut agir localement en pensant globalement.

Pierre-Marie Grondin,
directeur du pS-Eau



20^e anniversaire du pS-Eau

Eau, solidarité, proximité

A l'occasion du 20^e anniversaire du pS-Eau, une journée d'information et de débat focalisée sur les expériences en matière de coopération dans le domaine de l'eau s'est tenue le 18 novembre dernier.

Organisée avec l'appui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Syndicat des eaux d'Ile-de-France, cette journée a souligné l'efficacité des modes de coopération des collectivités locales, des syndicats des eaux et des agences de l'eau. Les limites des outils dont ils disposent et les modalités de leurs renforcements, objets actuels de discussions parlementaires, ont également alimenté les débats.

La proposition de loi portée par le sénateur Jacques Oudin a déjà été approuvée à l'unanimité au Sénat en première lecture le 22 juin 2004. Elle comporte deux articles modifiant respectivement le code général des collectivités territoriales et celui de l'environnement pour habiliter :

- les communes et établissements intercommunaux maîtres d'ouvrage et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, à mener des actions

de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité internationale, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, sur une base volontaire, et dans la limite d'un plafond de 1 % de leurs budgets d'eau et d'assainissement ;

- les agences de l'eau à intervenir financièrement dans le domaine de la coopération internationale, dans la même limite de 1 % de leurs ressources, et à mettre leurs agents à disposition du ministère des Affaires étrangères ou d'organismes internationaux.

Le compte-rendu de cette journée, disponible au pS-Eau, fait ressortir la volonté unanime des participants à voir adopter rapidement cette proposition de loi par l'Assemblée nationale. Tous espèrent qu'un député (un seul est nécessaire), mobilisé sur la solidarité internationale dans le domaine de l'eau, acceptera de la faire inscrire et de la soumettre au vote des autres élus.

Une lettre spéciale consacrée aux modes de coopération décentralisée et au devenir de cette proposition sera diffusée en janvier 2005, dans la perspective de provoquer une réunion européenne sur le sujet.

Sommaire

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

3. L'initiative de l'Union européenne pour l'eau

Un large plan de concertation entre l'Union européenne et ses partenaires du Sud

6. Une facilité de l'Union européenne pour les pays ACP

Un financement sans précédent et un important appel à propositions

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

A MADAGASCAR

7. Un séminaire de l'IRCOD à Strasbourg

Maîtrise d'ouvrage et gestion de l'eau : quelles orientations pour la coopération Nord-Sud ?

BASSIN FLEUVE SÉNÉGAL

9. Réseau d'alimentation en eau potable de Kanel

Du temps et de la méthode pour un programme multiacteurs complexe

EAU ET ENVIRONNEMENT EN MÉDITERRANÉE

12. L'ONG Tichka et l'organisation du service de l'eau à Iferd au Maroc

L'alimentation en eau comme facteur de lutte contre la pauvreté

LES INFOS DU pS-EAU

14. Lectures

● La lettre du pS-Eau, outil d'échanges et de débats, est à la disposition de nos lecteurs. N'hésitez pas à nous faire parvenir le récit de vos expériences, ou toute autre information intéressant le domaine de l'eau et du développement.

L'initiative de l'Union européenne pour l'eau

Un large plan de concertation entre l'Union européenne et ses partenaires du Sud

Réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement est un des Objectifs du Millénaire pour le développement décidés lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2000. Face à cet enjeu, afin de mieux coordonner et accroître l'impact de leurs actions, les pays membres de l'UE et la Commission européenne ont lancé à Johannesburg en 2002, une vaste Initiative pour l'eau (IE).

L'accès à une eau de qualité et à des infrastructures d'assainissement appropriées reste pour de nombreux pays un enjeu clé et une condition essentielle pour réduire la pauvreté. Le défi à relever est immense : plus d'un milliard de personnes sont dépourvues d'un accès convenable à l'eau potable et plus de 2,5 milliards ne disposent pas d'infrastructures d'assainissement adéquates. Face à cet enjeu, la communauté internationale se mobilise.

En conformité avec les Objectifs de développement du Millénaire, l'Initiative pour l'eau lancé par l'Union européenne en 2002 à Johannesburg définit les priorités suivantes : renforcer les engagements politiques pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le cadre de la réduction de la pauvreté ; améliorer la coopération entre acteurs concernés ; promouvoir une meilleure gouvernance dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ; susciter des partenariats entre secteurs public et privé, aux plans local, national et



international ; encourager la coopération régionale et sous-régionale en matière de gestion de l'eau ; générer des fonds additionnels par des mécanismes de financement flexibles et innovateurs...

L'organisation de l'Initiative pour l'eau repose principalement sur un Forum multi-partenaires (*Multistakeholder Forum*) qui rassemble les Etats membres de l'UE, d'autres pays européens intéressés (la Norvège et la Suisse), la Commission européenne, des agences et institutions européennes, des organisa-

tions de la société civile, des représentants du secteur de l'industrie de l'eau (opérateurs publics et privés), des institutions financières internationales, des institutions internationales, des agences et programmes des Nations unies, les participants enfin aux groupes de travail et aux forum régionaux.

Depuis sa création en 2002, le Forum multi-partenaires s'est réuni 12 fois. Chacune de ses réunions a été précédée d'une rencontre entre Etats membres. Réuni à Bruxelles le 15 juin 2004, le 11e

Multistakeholder Forum a défini un nouveau cadre organisationnel et de nouvelles modalités de fonctionnement (cf. encadré ci-contre) destinés à renforcer la participation des partenaires régionaux.

Les groupes de travail des composantes régionales et thématiques ainsi que les forums régionaux mis en oeuvre dans le cadre des composantes régionales sont le coeur de l'Initiative pour l'eau. C'est à ce niveau que sont formulées les priorités d'action et les recommandations, au plus près des acteurs et réalités du terrain.

Des groupes de travail géographiques

La composante Afrique. En 2002 à Johannesburg, une déclaration pour un Partenariat Afrique Union européenne pour l'eau et l'assainissement a été signée entre les présidents d'Afrique du Sud, du Nigeria, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne. Il s'agit, de façon conjointe et plus efficace, de s'efforcer

d'atteindre les objectifs de développement du millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement sur le continent africain. Deux groupes de travail ont été mis en place, l'un relatif à l'Eau potable et à l'assainissement, l'autre à la Gestion intégrée de la ressource en eau et la gestion des bassins transfrontaliers. Afin d'assurer un contact étroit avec les partenaires africains, un lien explicite a été développé avec le Comité technique du Conseil des ministres africains de l'eau (Amcow-Tac).

- **Le groupe de travail Eau potable et Assainissement en Afrique.** Son plan d'action vise tout particulièrement à : 1) à accroître les investissements pour les plus pauvres dans ce domaine ; 2) à renforcer les capacités des institu-

tions et à mieux utiliser les ressources humaines et institutionnelles existantes. Grâce aux actions conduites dans ce cadre aux niveaux régional et national, une dynamique a permis l'engagement depuis quelques mois, de 10 "dialogues pays" entre un pays africain et un pays européen. Ce groupe de travail a été piloté jusqu'en juin 2004 par le Danemark. A cette date, les Pays-Bas et l'Allemagne lui ont succédé.

- **Le groupe de travail Gestion intégrée de la ressource en eau en Afrique.** Participent à ce groupe de travail cinq Etats membres de l'UE (France, Allemagne, Pays-Bas, Suède et Danemark), l'Amcow, le Nepal et les autres acteurs du secteur. L'objectif de cette composante est de mettre en place des plans de gestion intégrée aussi bien au

niveau national qu'au niveau transfrontalier. L'Amcow a identifié les besoins d'assistance dans quatre sous-régions africaines (Afrique de l'Est, de l'Ouest, centrale et australe) et désigné cinq bassins transfrontaliers pilotes (Kagera, Niger, Volta, lac Tchad, Orange-Senqu) ; pour cette première opération, 10 millions d'euros ont été "réservés" par la Commission. Le résultat attendu pour chacun de ces bassins est un plan d'action chiffré, précisant les financements bilatéraux et multilatéraux attendus et, bien sûr, la mise en place dans chaque pays d'Afrique subsaharienne d'un plan national de gestion intégrée des ressources en eau. Les autres bassins africains ne sont pas oubliés, et lors de la prochaine étape de travail, une analy-

se globale de l'ensemble des autres bassins transfrontaliers africains ainsi que la mise en œuvre de plans de gestion nationaux seront conduites. Ce groupe de travail est piloté par la France.

La composante Méditerranée. Pilotée par la Grèce, cette composante se concentre sur l'eau potable et l'assainissement, en priorité pour les habitants les plus pauvres ; la gestion intégrée de la ressource, notamment sur les organismes de gestion de l'eau transfrontaliers ; les interactions entre l'eau, l'alimentation et l'environnement, dans le cadre d'écosystèmes fragiles ; l'utilisation de ressources en eau non conventionnelle.

De façon transversale, la composante concerne également les transferts de technologie et de connaissances, la formation et l'éducation. Les pays impliqués (Algérie, Egypte, Jordanie, Israël, Liban, Libye, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie) s'étendent à l'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Macédoine (FYROM), Roumanie, Serbie et Monténégro).

La composante Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale. Pilotée par le Danemark, cette composante repose sur un partenariat qui associe, dans le cadre de programmes bilatéraux et régionaux, les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et de l'Asie ainsi que différents partenaires concernés par les activités relatives à l'eau (gouvernements, organisations multilatérales, ONG, chercheurs, institutions financières et secteur privé). Les activités concernent l'eau potable et l'assainissement, le financement des infrastructures, la gestion intégrée de la ressource, ainsi que la gestion des bassins transfrontaliers et des mers partagées.

L'ORGANISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EAU

- **Le Forum multipartenaires**, instance majeure de l'IE, a pour rôle de conseiller et formuler des recommandations au groupe de pilotage, d'examiner le programme de travail annuel et de disséminer l'information. Présidé par la Commission européenne, le forum multipartenaires se réunit une fois par an.

- **Le comité de pilotage multipartenaires** (Multistakeholder Steering Group). Ce comité restreint rassemble les Etats membres actifs dans les travaux de l'IE, la Commission européenne, la BEI, des membres nommés par le Forum multipartenaires (3 pour les ONG, 3 pour le secteur de l'industrie), les présidents et coprésidents des groupes de travail et des forums régionaux, et alternativement la Suisse et la Norvège. Le Comité de pilotage multipartenaire est la structure responsable de l'IE, en charge de toutes les décisions relatives à l'Initiative européenne, pour lesquelles l'avis du Conseil de l'Union européenne n'est pas requis. Le Comité, présidé par la Commission européenne se réunit trois fois par an.

- **Le Groupe des experts des Etats membres.** (Member States Expert Group). Le Groupe de

travail de l'Union européenne Eau et développement (Water Development Working Group) agit en tant que Groupe des experts des Etats membres de l'IE. Egalement présidé par la Commission européenne, son rôle est de prendre en compte toute les questions pertinentes pour atteindre les objectifs de l'IE, d'assurer le lien adéquat avec le conseil des ministres, de préparer les communications sur l'avancement de l'IE pour le Conseil, le Parlement européen et les autres instances.

- **La Commission européenne, secrétariat de l'Initiative.** De nombreuses directions générales (DG) de la Commission européenne sont impliquées dans l'IE : DEV, ENV, RELEX, RTD et AIDCO. Les DG DEV et ENV sont en charge du secrétariat de l'IE et travaillent conjointement avec un petits groupes de représentants des différentes DG concernées (AIDCO, RELEX, RTD).

- **Les composantes régionales et thématiques.** Les groupes de travail des composantes régionales et thématiques ainsi que les forums régionaux mis en œuvre dans le cadre des composantes régionales sont les instances majeures de l'IE.



CRIC

L'accès à une eau de qualité et à des infrastructures d'assainissement appropriées reste pour de nombreux pays un enjeu clé et une condition essentielle pour réduire la pauvreté.

La composante Amérique latine. Pilotée par l'Espagne et le Portugal, cette composante récemment mise en place comprend quatre groupes de travail portant sur la gestion intégrée de la ressource en eau, l'eau potable et l'assainissement, l'eau et l'agriculture, les catastrophes naturelles.

Des groupes de travail thématiques

La composante Financement. Un des principaux objectifs de l'IE est l'accroissement de l'efficacité des ressources financières et techniques disponibles au sein de l'Union européenne pour l'aide publique au développement.

Orientés prioritairement sur le financement des infrastructures en Afrique, les objectifs spécifiques de cette composante sont doubles. Il s'agit d'abord d'améliorer l'efficacité des aides de l'UE au secteur de l'eau, en encourageant des approches innovantes et le développement de cadres institutionnels nouveaux. Il s'agit aussi de permettre une utilisation des fonds pour le développement comme

catalyseurs à d'autres formes de financement, provenant des bailleurs de fonds, des usagers ou de financements privés, pour accroître l'accès des pauvres aux services d'eau et d'assainissement.

Une première phase a permis l'élaboration d'un certain nombre de recommandations, très proches de celles du rapport Camdessus. La prochaine étape visera, en s'appuyant sur des études locales et les expériences existantes, l'évaluation des modalités d'accès aux fonds et aux financements pour l'eau et l'assainissement. Cette composante est animée par le Royaume-Uni.

La composante Recherche. Les travaux de cette composante ont particulièrement concerné les outils dont dispose la Commission européenne pour développer la recherche pour le développement. Il s'agit notamment du programme de coopération internationale (INCO), dans le cadre duquel un accent sera mis sur une mobilisation conjointe des équipes de recherche d'Europe et des pays partenaires. Des fonds seront mis à disposition pour des programmes de recherche sur des

thématiques prioritaires, notamment l'eau.

De plus, le groupe de travail de la composante recherche dont le secrétariat est assuré par la Commission européenne (DG/RTD) s'est donné comme objectifs de collecter, synthétiser et disséminer l'information ; de promouvoir l'utilisation des connaissances scientifiques pour résoudre les problèmes identifiés par les ODM relatifs à l'eau ; et de cibler et promouvoir des travaux de recherche qui vise à trouver les solutions durables pour le futur.

(Le groupe de travail associe des représentants des Etats membres de l'Union européenne et d'autres acteurs (secteur privé, ONG) pour promouvoir les liens entre connaissance et actions. Le groupe veille également à créer une interface avec les autres composantes de l'IE.)

La composante Suivi et l'évaluation. L'objectif de ce groupe de travail est d'assurer le suivi et l'évaluation de la contribution de l'Initiative européenne pour atteindre les ODM relatifs à l'eau, les progrès accomplis par l'IE pour mettre en application les objectifs

qu'elle s'est donnée. Le pilotage de cette composante est assuré par l'Italie.

La composante Communication. Afin de faciliter la circulation de l'information, un site web a été mis en place : www.euwi.net. Le pilotage de cette composante est assuré par l'Autriche.

Le pS-Eau est pleinement impliqué dans cette Initiative européenne pour l'eau. Il continuera à l'être tant par sa participation au Comité de pilotage que par son implication dans plusieurs groupes de travail. La volonté du pS-Eau est d'y faire entendre la voix de ses partenaires, d'Afrique, du bassin méditerranéen et de France. Il veillera à consulter et informer régulièrement chacun de l'évolution de ce processus.

1
Christophe Le Jallé
le-jalle@pseau.org,
T. 33 (0)1 53 34 91 24

Contact IEUWI

Secrétariat de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau
email : env-euwi@cec.eu.int
www.euwi.net

Une "Facilité" de l'Union européenne pour les pays ACP

Un financement sans précédent et un important appel à propositions

Pour appuyer la mise en œuvre des objectifs définis par l'Initiative européenne de l'eau (cf. article précédent), l'UE a lancé une Facilité européenne pour l'eau et l'assainissement dans les pays ACP de 500 millions d'euros. Il s'agit de la plus importante allocation pour ce type de projet dans les pays ACP que l'Union européenne ait lancée. Dans ce cadre, un important appel à propositions est lancé, ouvert à tous les acteurs.

Suite aux engagements pris en 2002 à Johannesburg, l'Union européenne vient d'ouvrir une «facilité budgétaire» spécifique aux pays ACP. L'UE entend ainsi œuvrer à la réalisation des objectifs de développement du millénaire relatifs à l'eau et à l'assainissement dans cette partie du monde.

La Facilité souhaite s'ouvrir aux propositions des gouvernements, des collectivités et des organismes de la société civile ; répondre à la demande et aux besoins des communautés ; innover en apportant des subventions qui compléteront les prêts, les partenariats publics-privés et autres sources de financement ; stimuler une gestion améliorée et intégrée des ressources en eau.

Une première tranche (renouvelable et qui pourrait atteindre 1 milliard d'euros) va être engagée rapidement. D'un montant de 250 millions d'euros, celle-ci a été approuvée par le conseil de l'Union européenne en mars 2004 et validée par le conseil des ministres des pays ACP et de l'Union européenne en mai.

Un premier appel à propositions d'un montant de 180 millions d'euros ouvert à tous types d'acteurs a été lancé le 11 novembre dernier. Cet appel à propositions comprend trois composantes :

1. l'amélioration de la gestion de l'eau et de sa gouvernance dans les Etats ACP. La Facilité pourra couvrir jusqu'à 75 % des coûts de la proposition, les 25 % restant devant être apportés par les bénéficiaires ou les partenaires qu'ils mobilisent. Le coût total éligible du projet est compris entre 200 mille et 5 millions d'euros. La durée maximale de mise en œuvre est de trois ans.

2. le cofinancement d'infrastructures d'eau et d'assainissement. La Facilité pourra couvrir 50 % des coûts de la proposition, 50 % étant mobilisés auprès des bénéficiaires ou des cofinanciers locaux, nationaux ou internationaux, publics ou privés. Le coût total éligible du projet est de 5 millions d'euros minimum. La durée maximale de mise en œuvre est de 5 ans.

3. les propositions d'initiatives présentées par les organisations de la société civile. La Facilité pourra financer jusqu'à 75 % des coûts de la proposition, les 25 % restants devant être apportés sous forme de cofinancements. Le coût total éligible du projet est compris entre 200 000 et 5 millions d'euros. La durée maximale de mise en œuvre est de trois ans (extensible à cinq ans si justifiée).

Il s'agit d'un appel à propositions restreint, ce qui signifie que l'évaluation des dossiers est opé-

lectionnés seront alors invités à soumettre une proposition plus complète (phase d'attribution) dans un délai de 60 jours, qui sera évaluée sur la base de la méthodologie proposée, de la durabilité des interventions, et de la faisabilité économique et financière. Cette phase d'attribution sera lancée suite à l'examen des propositions préliminaires.

La Commission européenne, qui est en charge de la gestion de la Facilité, maintiendra un contact étroit avec les groupes de travail mis en place dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne sur l'eau (Finances, Approvisionnement



rée en deux phases : la phase de sélection, la phase d'attribution.

Clôture de la phase de sélection : le 31 janvier 2005

La phase de sélection doit permettre d'évaluer la conformité administrative, l'éligibilité de la proposition par rapport aux trois composantes citées précédemment, la capacité opérationnelle et financière du requérant, et la pertinence de la proposition par rapport aux objectifs de développement du Millénaire. La date de clôture de cette première phase est le 31 janvier 2005.

A l'issue de la phase préliminaire, une liste restreinte de propositions sera retenue. Les demandeurs présen-

en eau et assainissement, et Gestion intégrée de la ressource en eau), dans lesquels la Commission, les Etats membres, la société civile, les institutions financières et le secteur privé travaillent conjointement.

Deux séminaires d'information ont été organisés par la Commission européenne à Bruxelles (le 15 novembre et le 1er décembre 2004). D'autres séminaires d'informations sont prévues dans la plupart des pays ACP.

Contact

europaaid-water-facility@cec.eu.int
F. (32) 2 299 86 22

L'appel à proposition est téléchargeable sur : www.europa.eu.int/comm/europaaid/projects/water/index_en.htm

Un séminaire de l'IRCOD à Strasbourg

Maîtrise d'ouvrage et gestion de l'eau : quelles orientations pour la coopération Nord-Sud ?

Les participants au séminaire de l'IRCOD Alsace en septembre dernier à Strasbourg ont examiné différentes expériences de gestion de l'eau en Europe et en Afrique. Etudier les comportements et les demandes réelles des usagers est apparu comme un préalable indispensable à tout projet.

Le séminaire organisé par l'Ircod Strasbourg les 10 et 11 septembre dernier portait sur cette question "Maîtrise d'ouvrage et gestion de l'eau : quelles orientations pour la coopération Nord-Sud ?" Rassemblant plus de 80 participants (professionnels de l'eau, membre d'associations et de collectivités locales) impliqués dans des projets de coopération portant sur l'approvisionnement en eau potable, les débats se sont concentrés sur ce nouvel acteur qu'est la collectivité locale.

Constat : certains aspects de l'expérience du Nord peuvent être utiles au Sud. Ont ainsi été mis en exergue le rôle de la coopération dans l'aide à la définition d'objectifs et d'indicateurs, la nécessité de mobiliser les ressources humaines locales, de

contractualiser la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, de former les intervenants.

L'accent a également été mis sur l'importance capitale des études préalables, avec la nécessité de bien définir les objectifs d'une politique de l'eau (en qualité et en quantité), des équipements et de la gestion de l'eau. Pour cela, le recueil de données est une étape nécessaire pour établir un diagnostic, aider à définir des priorités d'action, et à mettre en place de procédures d'audit, de contrôle, avec des indicateurs qui permettent de suivre l'atteinte des objectifs. A ce niveau, la coopération a un rôle important à jouer, et peut, en apportant des méthodologies, intervenir dans ces études préalables sur les objectifs, la faisabilité, etc.

Elle peut également pour cela se placer en facilitateur de l'intermédiation sociale entre le maître d'ouvrage et les usagers, et ainsi mobiliser les ressources humaines locales (bureaux d'étude, ONG) pour aider la commune à définir les besoins et l'orientation de l'investissement et les modalités de gestion de l'équipement à venir.

Pour contribuer au développement d'une vraie décentralisation, le rôle de la coopération peut être d'aider à la mise en place de contre-pouvoirs (audit, intermédiation sociale) face à l'Etat central et aux collectivités locales. C'est en effet dans l'in-

térêt des maires que des associations d'usagers fortes existent.

Dans le domaine de la formation, la coopération décentralisée peut aider à l'éducation et la forma-

tion initiale et continue des compétences locales, aussi bien au niveau des professionnels techniques de l'eau, des élus et responsables locaux, que de la population en

L'IRCOD ET LA COOPÉRATION EN ALSACE

L'IRCOD Alsace, Institut régional de coopération-développement, naît en 1986. Il a pour vocation de promouvoir une culture de coopération en Alsace et de soutenir des actions par sa capacité de coordonner et de mobiliser les compétences techniques alsaciennes.

À travers l'action, l'IRCOD cherche à développer les compétences de ses partenaires et à favoriser leur synergie, en particulier :

- le renforcement des compétences des collectivités locales émergentes ;
- le soutien technique et organisationnel à des initiatives locales de développement
- l'appui technique à travers des missions d'échanges.

Dans le domaine de l'eau potable, plusieurs partenariats ont déjà été en place à Madagascar et au Cameroun (amélioration des conditions d'accès à l'eau potable dans la commune de Sa'a, réhabilitation du réseau d'assainissement du quartier Biyem Assi à Yaoundé 6, amélioration de l'accès à l'eau potable à Douala 1). D'autres partenariats prévoient d'étendre les actions aux départements du Mbam et d'Inoubou au Cameroun et de travailler en Algérie (jumelage Mulhouse/El Khroub), et en Haïti (adduction d'eau de la commune de Jacmel).

IRCOD Alsace - Espace Nord-Sud
Denis Schultz, 17 rue de Boston 67000 Strasbourg
T. 03 88 45 59 89 • Fax : 03 88 61 20 24
Mail : ircod1rcod.org • www.ircod.org

adaptant à chaque catégorie les connaissances techniques et scientifiques. Cela peut se faire notamment par l'accueil en stage d'étudiants du Nord et du Sud, la diffusion d'exemples réussis d'intégration, l'échange d'expériences etc.

A été particulièrement mise en exergue l'importance de la contractualisation entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Un bon contrat doit comporter de bons indicateurs de performance, permettant de savoir si le maître d'œuvre travaille en conformité avec les volontés du maître d'ouvrage, ainsi que des procédures de suivi permanent. Il est très important qu'au Nord, un effort de capitalisation puisse être fait pour que le Sud puisse profiter de la manière dont le Nord est progressivement arrivé à faire de bons contrats. Au Sud commence à peine cette approche contractuelle entre les collectivités locales et les différents prestataires des collectivités locales, entre les collectivités locales et l'Etat dans le domaine de l'eau.

La coopération, une réponse aux besoins de financement

Le principe « l'eau paie l'eau » adopté en Europe ne peut s'appliquer au contexte africain, où l'eau coûte trop cher pour les usagers. Il faudra toujours du financement, pour l'investissement, pour la grosse maintenance, et pour la prise en compte de l'environnement. Cela doit se faire de la part de l'Etat, et dans certains cas, de la part de bailleurs extérieurs.

A l'issue des deux journées, M. Elong Mbassi du Programme de Développement Municipal a proposé que le PDM, l'IRCOD et le pS-Eau préparent un séminaire sur la régulation locale de l'eau en Afrique.

Les Actes de la rencontre sont en préparation

Un bon exemple de coopération décentralisée

Onze collectivités alsaciennes au service de l'approvisionnement en eau à Madagascar

Bornes-fontaines, lavoirs et bloc sanitaire à Majunga

A Majunga, ville de plus de 200 000 habitants, le programme multisectoriel de coopération décentralisée a démarré en 1995. Onze collectivités alsaciennes interviennent aujourd'hui pour aider la commune à définir et à mettre en œuvre des politiques sectorielles.



Jean-Luc Jamet

En 1999, dans le cadre de son travail d'appui au développement des initiatives de quartiers, l'IRCOD est sollicité par la Mission française de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Madagascar pour collaborer à son Programme d'appui aux initiatives de quartiers (PAIQ). Celui-ci porte notamment sur la réalisation d'infrastructures liées à l'eau. C'est dans le cadre de ce programme d'appui que des infrastructures de proximité sont réalisées : sept fontaines publiques, quatre lavoirs, et un bloc sanitaire sont aménagés et les réseaux d'assainissement sont réhabilités.

Après s'être attaché à renforcer ou à faire émerger des associations représentatives de la population concernée, l'IRCOD a opéré un transfert de compétences progressif en matière de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en faveur de ces associations représentatives. La gestion des ouvrages réalisés a ainsi été confiée à ces associations, avec une innovation de taille : la mise en place d'un service payant.

dans une région à fort potentiel économique (agriculture, élevage, pêche, orpaillage, artisanat), ce qui explique en partie sa forte croissance démographique. La ville est confrontée à un manque criant d'infrastructures, d'équipements et de services.

Dans le cadre du programme d'appui à l'urbanisme mené, en lien avec les acteurs locaux, par le département du Bas-Rhin et l'IRCOD dans la ville de Maevatanana, un agent de développement local a été recruté puis formé avec l'aide de l'IRCOD.

Sur la base du diagnostic territorial réalisé par cet agent de développement local, la commune, le département et l'IRCOD se sont engagés sur un programme d'amélioration de l'accès à l'eau. Neuf bornes fontaines ont ainsi été réhabilitées et transformées en kiosques à eau.

Là encore, l'action s'est accompagnée de la définition de la gestion, avec les associations délégataires, du service de distribution de l'eau dans leurs quartiers respectifs. Sur place, l'association Taffa a suivi les travaux et assuré l'accompagnement et la formation des associations gestionnaires des infrastructures.

Kiosques à eau à Maevatanana

Sur la route qui relie Majunga à Tananarive, la ville de Maevatanana (17 000 habitants) se situe

Partenaires en Alsace : département du Bas-Rhin SDAU, communauté de communes de la Plaine, de la Sauer et du Seltzbach, région Alsace.

Partenaires à Madagascar : commune de Majunga, services déconcentrés de l'Etat, association Taffa, Programme d'appui aux initiatives de quartier de la coopération française (Scac Tananarive).

Réhabilitation/extension du réseau d'alimentation en eau potable de Kanel

Du temps et de la méthode pour un programme multiacteurs complexe

En février dernier, le village de Kanel au Sénégal, inaugurerait son réseau d'adduction d'eau potable. Il aura fallu neuf ans pour que ce projet se concrétise. Retour sur une expérience de partenariat multiacteurs.

En 1995, l'association des jeunes unis de Kanel (AJUK) adresse une demande d'appui à la section de Dakar pour résoudre un problème de pompage sur un forage motorisé. L'association des ressortissants de Kanel en France (ARKF) prend le relais et contacte Ingénieurs Sans Frontières. Une première mission de reconnaissance est effectuée par des étudiants du groupe ISF Paris 4 en 1996.

Ils diagnostiquent qu'une simple réparation du matériel d'exhaure ne sera pas suffisante. Des problèmes techniques sur la fourniture (pressions trop faibles, pannes fréquentes du moteur) et une très mauvaise qualité du service de l'eau sont constatés. La mission a aussi révélé d'importants problèmes de gestion, tant financier (montant des cotisations par exemple) que matériels (stocks, entretien). Cette mission permet par ailleurs d'identifier et de réunir les partenaires et d'amorcer un dialogue centré sur les méthodes de gestion et sur le changement de fonctionnement du comité.

Entre 1996 et 1998, d'autres missions de volontaires ISF avaient été organisées pour apporter un



conseil technique et superviser les premiers travaux sur le réseau : préparation de l'électrification du forage (en collaboration avec les services déconcentrés du ministère de l'Hydraulique), vérification du fonctionnement de la nouvelle électropompe, contrôle de la pose de vannes sur le réseau. Il s'agissait aussi de s'assurer du meilleur fonctionnement du nouveau Comité.

En 1998, une étude technique préconise un plan d'action en 3 phases qui, après validation, seront menées en parallèle. Dans un premier temps, il s'agit d'un travail sur

la gestion du réseau existant (4 km) pour passer à une facturation au volume avec pose de compteurs. Une deuxième phase concerne la réhabilitation du réseau et du château d'eau. La dernière phase prévoit une extension du réseau de 4 à 18 kilomètres.

En 2001, le financement de l'extension du réseau est bouclé pour un montant total de deux millions de francs français, dont 50 % assurée par la coopération française, 15 % par l'ARKF, 25 % par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France et du mécénat privé. L'entreprise sénégalaise réali-

sant les travaux a été sélectionnée par le maître d'ouvrage (Comité de gestion du forage de Kanel) lors d'une procédure d'appel d'offres restreint menée en août et septembre 2001 avec l'appui d'ISF.

Le dispositif d'accompagnement

Les travaux, assurés par l'entreprise CSTI de Dakar, débutent en décembre 2001. Après un début difficile, lié au fait que l'étude technique datait de presque 5 ans et que des habitations avaient été construites entre temps, les gros travaux se terminent en mars 2002. Un an après, l'inauguration a lieu en présence du préfet et du directeur de l'assistance technique, du comité de gestion, et des représentants de l'ARKF et d'ISF.

Les différentes missions organisées par ISF et l'ARKF entre 96 et 2001 ont permis de préparer le comité et de recueillir les éléments nécessaires au financement du projet. La réalisation étant plus délicate, les partenaires ont mandaté un ingénieur volontaire à Kanel pour la durée des travaux. Sa présence a facilité les rapports entre le comité de gestion et l'entreprise.

Depuis Dakar et depuis la France, le suivi du chantier n'était pas chose facile. Pour y parvenir, près de 10 réunions de coordination se



Stéphane Gallot

sont tenues à Paris entre ISF et l'ARKF. Ces réunions ont permis de faire un point régulier sur la situation à Kanel, et de maintenir un dialogue permanent entre les partenaires. Les migrants assuraient le contact avec le village, ISF avec l'entreprise sénégalaise et les partenaires financiers.

L'AJUK, le comité de gestion (CG) et ISF sont liés par une convention de partenariat qui définit les rôles et les devoirs des signataires. Le CG y est désigné comme maître d'ouvrage, ISF comme assistant au maître d'ouvrage.

Mise place d'une gestion déléguée

En plus de l'appui annuel des migrants et des étudiants d'ISF, le comité de gestion d'eau de Kanel suit les formations dispensées dans le cadre du Programme d'appui à

la gestion de l'eau (PAGE), mené dans l'ensemble du département par l'AFVP (Association Française des volontaires du progrès) et ISF. Le comité se dote d'outils, des collecteuses sont embauchées à chaque borne-fontaine.

Appuyés par ISF, l'AJUK et le comité de gestion ont initié un processus de réflexion interne sur les changements à apporter à la gestion de l'eau. Une consultation de l'ensemble des Kanelois sur leurs attentes vis-à-vis du service de l'eau a été organisée par l'AJUK en 2001.

Cette consultation a pris la forme d'assises de l'eau, journée de réflexion et de concertation à laquelle ont participé plus d'une centaine de Kanelois. Ces assises, placées sous la présidence du préfet et animées par l'ARKF, ont produit un document-cadre de "recommandations des assises de l'eau à Kanel", qui fixe les modalités d'une

INGÉNIEURS SANS FRONTIÈRES UN PARTENAIRE POUR L'ACCÈS À L'EAU

Crée il y a 20 ans, Ingénieurs sans frontières a fait progressivement de l'accès à l'eau son secteur d'intervention principal.

Sollicités par les populations du Sud, souvent par le biais des migrants résidant en France, les élèves ingénieurs d'ISF ont choisi de s'associer à des partenaires locaux ou à d'autres ONG pour réaliser, étendre ou améliorer des réseaux d'eau potable.

L'action d'ISF (38 groupes locaux composés d'élèves ingénieurs bénévoles, accompagnés par une coordination nationale) comprend aussi la sensibilisation des communautés aux problèmes d'hygiène et de potabilité de l'eau. Pour que chacun puisse avoir accès à l'eau potable, de façon équitable et durable, les bénévoles soutiennent par exemple la création d'associations d'usagers, ou la formation de comités de gestion.

ISF a joué un rôle d'appui essentiel à la maîtrise d'ouvrage sur Kanel. Il demande une approche à la fois sociale, technique et politique mais aussi une proximité avec les acteurs et une bonne connaissance du terrain. Or ISF est une association d'ingénieurs bénévoles basée en France. Ceci conduit la fédération à repenser son positionnement en s'alliant à des opérateurs de développement basés au Sud, mais aussi à des opérateurs ayant des approches de développement local.

transition vers une nouvelle organisation et valide le passage à la gestion aux compteurs.

Au fur à mesure de sa formation et de sa professionnalisation, l'autonomie du comité de gestion par rapport à l'AJUK s'est accrue. L'AJUK et le comité de gestion ont proposé de rentrer dans un mode de gestion déléguée, où l'AJUK tiendra officiellement le rôle d'association d'usagers du forage, et où le comité de gestion actuel serait une association indépendante.

Les relations entre les partenaires

L'association des Jeunes Unis de Kanel (AJUK) regroupe au Sénégal l'ensemble des habitants de Kanel. Elle a été créée pour permettre la réalisation de projets à l'échelle de la localité, en dehors des clivages traditionnels entre quartiers et organisations sociales ou politiques.

- L'Association des ressortissants de Kanel en France (ARKF) fédère les migrants de Kanel en France, en vue de participer de manière collective à l'amélioration de la vie au village. Elle apporte une aide financière et en nature (fournitures scolaires, livres, médicaments, aide aux activités sportives, etc.). ISF est en contact régulier avec cette association et a signé avec elle une convention pour le financement du présent projet. L'ARKF est considérée par les Kanelois comme la section française de l'AJUK.

- Le comité de gestion du forage de Kanel a été créé initialement comme une commission de travail de l'AJUK, reconnue par la Brigade des puits et forages de Matam (dépendant du ministère de l'Hydraulique) comme gestionnaire du forage de Kanel. Sa structure est de nature associative (bureau élu et assemblée générale d'utilisateurs).

- La brigade de l'hydraulique de Matam (service technique

déconcentré de l'Etat) a suivi la réalisation de l'appel d'offre et la réalisation des travaux sur le réseau. Elle a assuré la maîtrise d'ouvrage sur la réalisation du château d'eau.

Faute de moyens, elle n'a pu intervenir qu'à quelques reprises auprès du comité et n'a pu jouer un rôle de suivi/contrôle entre l'entreprise et le comité de façon approfondie.

ISF est une association de d'ingénieur bénévoles basée en France. Elle a assuré, conjointement avec l'ARKF, un rôle d'appui à la maîtrise d'ouvrage auprès du comité de gestion et de l'AJUK.

Aujourd'hui le comité est opérationnel. Il se compose d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et d'un gestionnaire qui encadre un conducteur de forage, deux surveillants de réseaux et des releveurs.

Un contrôle citoyen avec les habitants

Les limites identifiées par le comité portent sur l'engagement du bureau et du gestionnaire. Ces membres sont aujourd'hui indemnisés et conservent un travail à côté. Ceci pouvait convenir pour la phase de transition, mais aujourd'hui la charge de travail est telle que la gestion nécessite plus d'un temps plein. En effet, la population de Kanel est passée de 4 000 à 8 000 habitants durant toute la durée du projet. Les problématiques de gestion ont elles aussi fortement évoluées.

L'association des usagers réfléchit aujourd'hui à une professionnalisation du comité auquel elle a délégué la gestion et au moyen de contrôle qu'elle peut avoir sur celui-ci. Se pose la question d'une délégation à la société sénégalaise des eaux, conformément à la réglementation sur l'approvisionnement

en eau potable des communes de plus de 8 000 habitants.

Lors de la mission d'ISF et des migrants en mars 2003, la question de la gestion a donc été ré abordée. Deux éléments sont ressortis :

- le comité et les migrants souhaitent continuer dans le renforcement des compétences locales et leur professionnalisation en salariant les permanents à temps plein.

- ils souhaitent contractualiser d'avantage les relations entre l'AJUK, considérée comme l'association représentante des usagers et ayant le pouvoir de contrôle et d'orientation et le comité, qui deviendrait un opérateur de gestion, non nécessairement élu.

"Nous mettrons les moyens qu'il faut, mais nous gérons le service tout en assurant un contrôle citoyen avec les habitants". Le débat reste ouvert. L'ensemble des partenaires de l'adduction de Kanel est prêt à y prendre part.

Amadou Daff, ARKF et
Simon Godefroy, ISF



Idrissa Guirou

Ce schéma s'inscrit pleinement dans la réforme de l'hydraulique du Sénégal et le comité a reçu le soutien du chef de brigade pour la mise en place de ce dispositif. Concernant l'option de la délégation à la Sénégalaise des Eaux (société nationale de distribution), c'est "hors de question", déclarent migrants et villageois, "cela fait huit ans que l'Etat nous demande de nous prendre en main et aujourd'hui, alors que nous avons réussi le plus dur, on veut nous déresponsabiliser sur la gestion !

Contact

Coordination Nationale ISF
14, passage Dubail 75010 Paris
T. 01 53 35 05 40
www.isf-france.org

L'ONG Tichka et l'organisation du service de l'eau à Iferd au Maroc

L'alimentation en eau comme facteur de lutte contre la pauvreté

Convaincue que l'alimentation des populations en eau potable, en qualité et quantité suffisante, est l'un des besoins humains les plus fondamentaux et un droit, et dans le but de garantir un développement durable, l'Association marocaine Tichka pour la coopération et le Développement, intègre concrètement cette composante dans ses interventions de lutte contre la pauvreté.

Par rapport au reste du Maghreb, l'eau représente une ressource abondante au Maroc, mais elle est insuffisante en comparaison avec les besoins en progression rapide. Le Maroc est actuellement à la limite du seuil de tension (estimé à 950 m³/hab/an) et descendra au seuil de pénurie vers 2030 (500 m³/hab/an). Il existe en plus de cela une inégalité de répartition de la ressource entre le nord et le sud, ce dernier étant également touché par les nombreuses sécheresses.

La population rurale, estimée en 2000 à 12,8 millions et qui représente environ la moitié de la population totale du Maroc, souffre le plus d'un mauvais approvisionnement en eau douce. Le taux de déserte du milieu rural est passé de 18 % en 1994 à 37,7 % en 1998 et à 48 % en 2001. Les populations non desservies s'approvisionnent dans des conditions ne garantissant pas le respect des normes sanitaires. La distance à parcourir chaque jour, dans les localités où il y a l'eau, est d'une moyenne de 500 mètres. En revanche, lorsque la ressource n'existe pas ou lorsque

le débit ou la qualité font défaut, le trajet à parcourir peut atteindre plus de 3 kilomètres. Le temps moyen consacré à la recherche de l'eau de boisson est estimé à 3 heures par jour.

Ce sont généralement les femmes et les jeunes enfants qui assument cette corvée, à l'aide de bidons en plastique de 5 l ou de jarres transportés à la main ou sur le dos, ou à dos d'ânes ou par charrette. Les hommes s'impliquent dans les cas très difficiles.

Deux catégories de besoins

Le système traditionnel de l'eau pour l'usage domestique répond à deux finalités différentes : la consommation humaine (boisson, cuisson, vaisselle...) et les autres utilisations (hygiène corporelle, abreuvement, arrosage de petits jardins, etc).

Pour la consommation alimentaire, les populations rurales accordent une grande importance à la qualité de l'eau (au goût). Le choix du point d'eau ainsi que sa situation par rapport au village ne doivent en aucun cas être un obstacle



ou une raison pour en acquérir. La manipulation de cette eau doit se faire avec une attention extrême (ustensiles de stockage bien entretenus et propres, son emplacement doit être sûr, loin de toute cause de pollution, éviter toute sorte de gaspillage, etc). Ces précautions ne signifient pas que l'eau est potable mais au moins assurent sa propreté et sa limpidité. Sa qualité cependant se dégrade lors des opérations de puisage, de transport, de stockage et de manipulation à domicile.

Pour l'eau non alimentaire, l'attention porte sur la quantité d'eau et le moindre effort que requiert son extraction et son transport. Ici, les populations font appel généralement à des eaux superficielles (cours d'eau, ruisseaux...).

De l'eau dans le désert

Avec une population de 780 habitants répartis sur 80 foyers, Iferd est un village situé au sud-est du Maroc dans la commune rurale de Taghbalet, province de Zagora, à 204 km, de la ville de Ouarzazate où siège l'Association Tichka.

Dans le temps, le village était une oasis très riche qui abritait une palmeraie parmi les plus importantes de la région. Suite aux changements climatiques et aux années de sécheresse qui se sont abattues sur toute la région, les richesses naturelles se sont dégradées et la

¹ Iferd en langue locale signifie un endroit "balayé", désert, où il n'y a rien.

ressource en eau a beaucoup diminuée. Attachés à leurs racines et à leurs terres, les habitants ont déployé des efforts considérables pour trouver l'eau. Ils ont creusé des khetarates¹ (parmi les plus grandes et les plus anciennes de la région, étendues sur 7 et 4 km, mais désormais complètement à sec), ils ont contacté différents organismes et administrations publiques et privés...

Le service de l'Hydraulique a réalisé plusieurs sondages de reconnaissance. Un puits à débit moyen a été creusé à 3,2 km du village. Parcourir quotidiennement cette distance, sous une température de 50 °C en été, était très pénible pour les femmes et les enfants chargés de cette tâche.

En 1994, les villageois, en concertation avec les autorités locales, s'adressent à l'Ong Tichka. Le partenariat est conclu sur la base d'une convention avec les autorités locales et l'association du village, laquelle détermine les attributions de chacune des parties. Le service de l'hydraulique se charge du puits, Tichka des équipements et de l'assistance technique, la division de programmation et d'équipement de la province de Ouarzazate des études techniques et la population des constructions et de la gestion. Les activités réalisées dans le village comprennent :

- un système d'eau potable complet (réservoir de 50 m³, chambre de pompage abritant les équipements et le puits, conduites de refoulement de 3200 m, conduites de distribution permettant à toutes les maisons de se connecter, système photovoltaïque pour le pompage et le traitement de l'eau...);
- des branchements individuels dans les foyers (compteurs d'eau);
- la construction de blocs sanitaires dans l'école;
- des puits perdus pour les eaux usées.

Les activités d'accompagnement s'organisent autour de la formation de l'association villageoise pour assurer la maintenance et la gestion du projet et de la formation sanitaire des femmes et des enfants. Un foyer multifonctionnel pour les



femmes (activités de promotion féminines) est également créé.

La mise en place d'une organisation locale efficace

La population du village est impliquée dans toutes les étapes du cycle de vie du projet. La notion de la solidarité unissait les familles et fait preuve de plusieurs réalisations d'intérêt commun (khetarats, éclairage collectif moyennant un groupe électrogène diesel...), mais pour être plus efficace, Tichka a encadré cette population pour créer une nouvelle structure sociale qui s'est d'abord appelée "Association lferd pour l'eau potable", puis "Association Alkhair pour le Développement d'lferd".

En plus de l'adduction d'eau potable, Tichka a équipé le village d'une centrale solaire produisant de l'électricité. Grâce à l'électricité, assurée 24 h/24 h, les foyers disposent d'eau courante et de moyens d'information et de distraction (TV, radio...), les enfants étudient dans de meilleures conditions, etc.

L'association Tichka, soutenue par la fondation espagnole CIPIE fournit les matériaux de construction et canalisation, ainsi que l'assistance technique nécessaire. Les habitants s'organisent pour assurer les travaux de génie civil et l'ins-

LA TARIFICATION DE L'EAU

- Taxe fixe : 4,20 dh (1Dh = 0,09e)

- Consommation de base = 1 m³/personne/mois :
le prix du m³ = 1dh/m³/mois

- Toute autre consommation dépassant 1 m³/personne/mois :
le prix du m³ est augmenté de 5dh/m³

- Travaux de construction : le prix du m³ = 15dh/m³

Exemple: une maison de 10 personnes ayant consommé 12 m³ pendant un mois aura la tarification suivante :

$$(10m^3 \times 1dh) + (1m^3 \times 5 dh) + (1m^3 \times 10 dh) + 4,20 dh (taxe) = 29,20 dh$$

tallation des réseaux de distribution. La main-d'œuvre est locale. La contribution villageoise aux travaux et au gardiennage s'effectue à tour de rôle par foyer et selon un calendrier établi par l'association villageoise. D'une manière générale, elle se fait en fonction du nombre d'hommes dans chaque famille. Une main d'œuvre spécialisée additionnelle est recrutée en permanence contre une rémunération payée par foyer (2 à 3 travailleurs par foyer).

L'association du village a établi un règlement intérieur qui régit la gestion du projet. Elle a engagé en permanence une personne du village pour s'occuper des tâches techniques (entretien des installations, enregistrements des données liées à la consommation, relevés de compteurs, paiements...).

La tarification, aussi bien pour l'eau que pour l'électricité se fait par tranches. Les premières, moins chères, sont à la portée de tous les consommateurs. Afin d'assurer une bonne gestion de l'eau et d'électri-

cité, les dernières sont plus chères.

Les fonds collectés constituent une caisse locale qui permet de couvrir certaines dépenses (rémunération du régisseur, achat de désinfectant pour l'eau, petites réparations et entretien des systèmes...). L'association du village a adhéré à un compte bancaire mutuel que Tichka a ouvert en faveur des associations bénéficiaires des projets Eau et électrification par systèmes solaires, afin de leur permettre à long terme de couvrir les frais de l'entretien et de la maintenance des équipements installés.

Tichka a déjà réalisé l'alimentation de 49 villages, dont 39 sont équipées en pompage solaire; la promotion de l'assainissement et des pratiques d'hygiène; l'installation de pompes doseuses pour le traitement de l'eau dans 39 villages; l'accompagnement et la formation des associations villageoises sur la gestion des projets, l'entretien et la maintenance; le suivi des consommations d'eau; l'organisation de séminaires. 1

² Ensemble de puits connectés par un tunnel pour canaliser l'eau de la source, de la rivière ou de la pluie jusqu'au village.

³ Isolés à plus de 3 km des habitations, les systèmes sont exposés au vol. Un gardien le jour et 2 la nuit assurent la sécurité du site.

Contact

Saadia Zaoui, Association Tichka
Complexe des Associations
Avenue Annacer - Ouarzazate
Tél./fax : 212 44 88 43 98

Eau, assainissement et développement durable – Les enjeux dans les villes des pays en développement

Unesco, Véolia Water, pS-Eau Paris, 2004, Sous la dir. de Cédric Boechler, Nicolas Dutreix (Nomadéis), 160 pages

Cet ouvrage est le fruit d'un long partenariat de recherche et de réflexion conduit par l'Unesco, Véolia Water et le Programme Solidarité Eau dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce organisée par les Nations-unies.

Au lendemain des grands rendez-vous de Kyoto et de Johannesburg, il est apparu important, en tant qu'acteurs institutionnels, privés et associatifs, de mieux expliquer nos constats, et de formuler un discours commun afin d'œuvrer conjointement pour atteindre les objectifs pour le Millénaire.

Cet ouvrage présentant des aspects très variés de la gestion de l'eau urbaine dans les pays en développement est appelé à devenir un outil de communication et de développement efficace auprès des différents acteurs engagés dans l'amélioration de la desserte en eau potable et des services d'assainissement. Une version anglaise est en préparation.

Contact diffusion
Isabelle Vulliez – Véolia Water
département Waterforce
Tél : 01 55 23 42 92
Mail : isabelle.vulliez@generale-des-eaux.net
Houharia Farsi – pS-Eau
Tél : 01 53 34 91 20
Mail : pseau@pseau.org



Evaluation du projet d'accès à l'eau potable, hygiène et assainissement, d'Inter Aide Malawi

par Bob Peeters (South Resarch) et James Longwe (Water Aid)

La restitution de cette étude organisée par Inter Aide et le F3E en septembre 2004 a permis de croiser les expériences autour des trois points abordés par l'étude :

- la mise en œuvre de la méthode participative PHAST dans un but de modification sensible et durable des pratiques et comportements des familles en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- le système régional de maintenance mis en place afin d'assurer la pérennité des points d'eau ;
- les méthodes de suivi et d'évaluation du projet, en particulier l'étude de l'indice sanitaire mis en place par Inter Aide et propositions pour mieux suivre et gérer une démarche participative de ce type.

Synthèse du rapport, étude complète (en version anglaise) et compte rendu de la rencontre de restitution disponibles sur www.f3e.asso.fr

• Contacts :

– Géraldine Pierrot – F3E. T. 01 44 83 03 55. Mail : g.pierrot@f3e.asso.fr
– Lionel Combey – Inter Aide. T. 01 39 02 38 59.
Mail : lionel.combey@interaide.org

L'eau pour tous

Académie de l'eau, Paris, 2004.

L'Académie de l'eau publie les résultats de ses travaux sur certains aspects économiques et juridiques de la mise en œuvre de la Charte sociale de l'eau. Ce document résume les rapports publiés par l'Académie sur le droit à l'eau et la solidarité pour l'eau potable. Il est disponible sur le site www.oieau.fr/academie.

La démarche suivie est de promouvoir une gestion de l'eau potable qui réponde à la fois aux critères de l'efficacité économique, aux exigences de l'équité sociale, aux préoccupations sanitaires et à la préservation de l'environnement dans une perspective de développement durable.

Cette brochure constitue une contribution de l'Académie de l'eau aux propositions et débats en cours sur la nouvelle politique de l'eau à mettre en œuvre. La législative nouvelle devrait notamment :

- contenir une reconnaissance formelle du droit à l'eau afin de mettre en œuvre au plan interne la proposition faite par le président de la République à Kyoto que « l'accès à l'eau soit reconnu comme un droit fondamental » ;
- autoriser les municipalités françaises à adapter la tarification de l'eau de manière à répondre aux objectifs de leur politique de développement durable. En particulier, elles devraient être autorisées à mettre en place des formules tarifaires qui facilitent l'accès à l'eau des plus démunis en France ou dans les pays en développement.

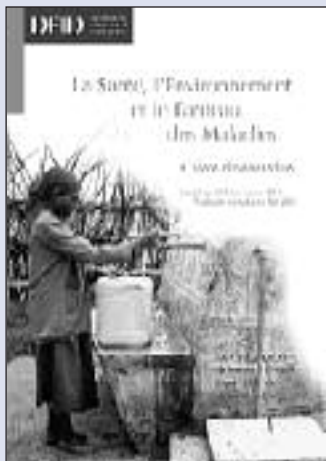
• **Contact** : Académie de l'eau, 51 rue Salvador-Allende 92027 Nanterre Cedex. T. 01 41 20 18 56. Fax 01 41 20 16 09. Mail : academie@oieau.fr

INFO LECTURES

La santé, l'environnement et le fardeau des maladies

Sandy Cairncross, Dominic O'Neill, Anne McCoy, Dinesh Sethi, DFID, Londres 2003, 59 p.

Produit par le Département pour le Développement International du Gouvernement britannique (DFID), en étroite collaboration avec WELL, et récemment publié en français, cet ouvrage examine les conditions dans lesquels les facteurs environnementaux sont responsables d'un nombre important de maladies, et les mesures qui pourraient les réduire.



Trois facteurs, responsables de près des trois quarts des maladies dues à l'environnement sont ainsi considérés : l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; la pollution de l'air domestique ; les traumatismes d'origine physique. Ces risques sont étroitement associés à la pauvreté. Les pauvres vivant et travaillant dans la plupart des zones sanitaires précaires sont plus susceptibles d'être touchés par les maladies liées à l'environnement car ils n'ont pas les moyens d'avoir accès aux mesures de prévention et aux soins. C'est en améliorant la santé environnementale que la pauvreté pourra être endiguée.

- **Contact**

– Diffusion version anglaise : Andrew Cotton - WELL
London School of Hygiene & Tropical Medicine Keppel Street WC1E 7HT London
Mail a.p.cotton@lboro.ac.uk

– Diffusion version française : Houharia Farsi (pS-Eau)
Tél. 01 53 34 91 20. Mail : farsi@pseau.org

L'eau potable et l'assainissement

Jean-Luc Martin-Lagardette, Ed. Johanet, 154 p. 25 euros TTC

La qualité de l'eau est aujourd'hui une préoccupation majeure du citoyen. Les nouvelles réglementations, notamment européennes, imposent désormais aux États membres de faire en sorte que les milieux atteignent un "bon état écologique" d'ici 2015. Ceci suppose une vraie révolution des mentalités et des pratiques des divers acteurs concernés. Cet ouvrage est une mini-encyclopédie de l'eau offrant, avec un souci de pédagogie, une vision globale sur tous les aspects de la gestion de l'eau et de l'assainissement, accessible à la plupart.

Ce livre s'adresse à l' élu et au fonctionnaire responsable de la politique de l'eau ou de son contrôle, à l'agent en charge d'un service d'eau, au professionnel en quête de références juridiques, institutionnelles ou économiques, à l'administré soucieux de ses droits, au citoyen désireux de comprendre le fonctionnement un peu complexe d'un domaine auquel il est toujours plus sensible.

- **Contact** : Edition Johanet, 30 rue René Boulanger 75010 Paris
T. 01 44 84 78 78. Mail : livres@editions-johanet.com

Eau

Par M. Camdessus, B. Badré, I. Chéret, PF Ténrière-Buchot, Paris, 2004, Robert Laffont, 290 p., 21 euros

La question de l'eau est un enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité. Actuellement, un milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et deux milliards et demi n'ont aucun moyen d'assainissement. Résultat : dix millions de morts par an dont 50 % d'enfants. La communauté internationale s'est engagée à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de cette multitude d'êtres humains en danger. En persévérant, l'eau potable et l'assainissement pourraient être accessibles à tous en 2025. L'accès à l'eau est avant tout une question de bonne gouvernance, de coordination et de mobilisation de tous les acteurs au sein d'une chaîne complexe d'intervenants. Une tâche gigantesque, certes, mais pas hors de portée. S'appuyant sur leur récente participation au groupe de travail mondial sur le financement des infrastructures de l'eau, quatre éminents experts français en matière d'eau et de finance internationale dressent dans cet essai un état des lieux accablant et énoncent des propositions concrètes pour permettre à la communauté internationale de satisfaire les engagements du Millénaire.

INFO LECTURES

La guerre de l'eau aura-t-elle lieu ?

par Nguyen Tien Duc, Paris, 2004, Ed. Johanet, 254 pages, 28 euros TTC

L'eau est une ressource renouvelable, mais pas inépuisable. Nous disposons aujourd'hui de la même quantité d'eau qu'à l'aube des temps, mais pour une population qui s'accroît à un rythme explosif. De 2,5 milliards en 1950, nous sommes passés à 6 milliards en 2000 et nous serons 9 milliards en 2050, avec par conséquent une pression considérable sur la ressource disponible. L'enjeu est d'autant plus vital que trois pays sur quatre, souvent politiquement, culturellement et économiquement différents, sont riverains des mêmes fleuves internationaux et doivent se partager la même eau pour répondre à tous leurs besoins. En absence d'entente pour un usage raisonnable et équitable, l'eau deviendra une véritable source de tensions qui peuvent dégénérer en conflits.

Depuis que cette question du partage de l'eau des fleuves internationaux s'est posée lors de la première conférence mondiale sur l'environnement à Stockholm, voilà plus de 30 ans, les rencontres mondiales se sont multipliées, avec chaque fois des déclarations affables et des proclamations enflammées. Peut-on pour autant considérer que les peuples auront la sagesse d'établir sans heurts un partage raisonnable d'une ressource qui se raréfie ? Cette eau, qui ignore les frontières établies par les hommes, peut-elle constituer en définitive un maillon qui les unit au lieu de les déchirer ? Mettant à profit son expérience et ses connaissances de terrain, Nguyen Tien Duc invite à plus de volonté et d'audace pour un véritable changement des comportements et mentalités dans la gestion et le partage de l'eau.

• **Contact** : Edition Johanet, 30 rue René Boulanger 75010 Paris
T. 01 44 84 78 78. Mail : livres@editions-johanet.com

GUIDE DE L'EAU 34^e édition

Edition Johanet, Format 210 x 297 mm, 1060 pages, 210 euros TTC.

Cette nouvelle édition du *Guide de l'Eau* met à la disposition de ses utilisateurs une importante partie documentaire décrivant les missions et les attributions de tous les organismes compétents dans le domaine de l'eau, à tous les niveaux (communautaire européen, national, régional, départemental et local) ainsi qu'une partie documentaire composée d'une sélection de textes législatifs et réglementaires les plus récents. Véritable « qui est qui et qui fait quoi », il contient également dans sa partie annuaire quelques 20 000 noms et adresses permettant de trouver rapidement et précisément les coordonnées complètes de n'importe quel responsable ou acteur, public ou privé, recherché. Il est constitué de quatre chapitres : le cadre institutionnel, les acteurs, les données, l'offre de biens et de services (répertoire alphabétique et thématique, 560 rubriques d'activités, table des marques).

• **Contact** : Edition Johanet, 30 rue René Boulanger 75010 Paris
T. 01 44 84 78 78. Mail : livres@editions-johanet.com

**Programme Solidarité Eau**

32, rue le Peletier
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e.mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 44

Responsable de la rédaction :
Pierre-Marie Grondin

Rédacteur en chef :
Guillaume Aubourg

Ont participé à ce numéro :

Christophe Brossé

Hélène Cristiani

Amadou Daff

Denis Desille

Simon Godefroy

Pierre-Marie Grondin

Christophe Le Jallé

Géraldine Pierrot

Denis Schultz

Saadia Zaoui

Photo de couverture :
Isabelle de Boismenu

Conception graphique,
réalisation :
Solange Münzer

DUMAS - TITOULET Imprimeurs
42000 Saint-Étienne
D.L : décembre 2004
N° d'imprimeur : 41799